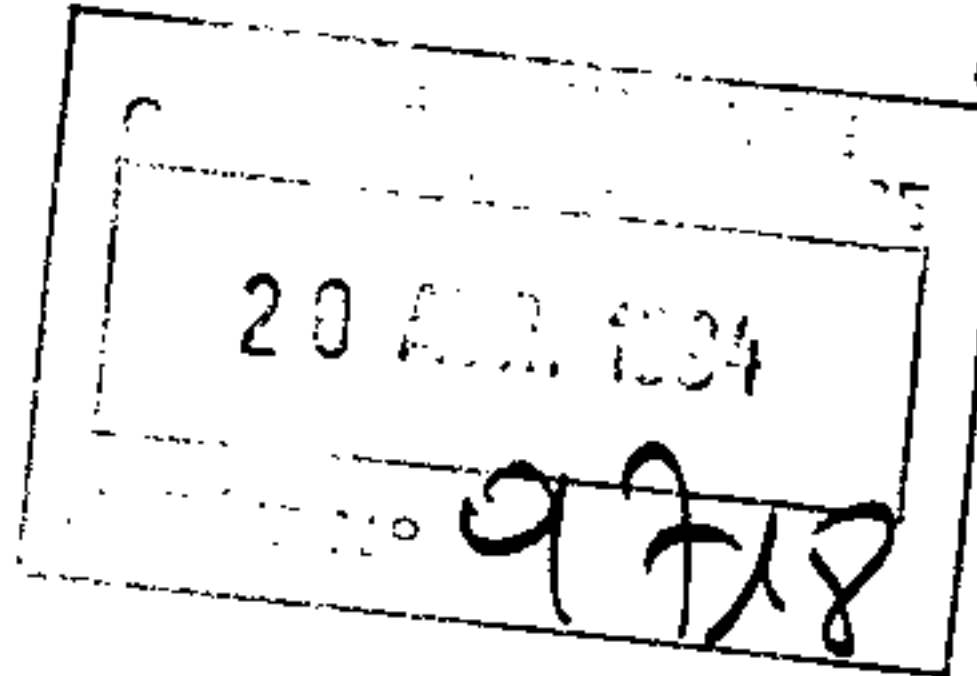


9136074

CHRONOPOST

Société anonyme au capital de 134 386 900 F
41, rue Camille Desmoulins 92442 ISSY-les-Moulineaux
RCS Nanterre B 383 960 135

Chiffre temporaire
del



certifié conforme
del

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 MARS 1994

Ce jour, 31 mars 1994, à 15 heures, se sont réunis en Conseil d'Administration au siège de la société SOFIPOST, la société SOFIPOST représentée par Monsieur GUY MEYNIE, la société TAT représentée par Monsieur Rodolphe MARCHAIS ainsi que Messieurs Julien PETER, Guy LLORET, Bertrand de MASCAREL, Christian BERNARD, Gatien GILLES, ainsi que Messieurs COLIN représentant le cabinet MAZARS, THEBAUD représentant le cabinet FIDECO, Commissaires aux Comptes, Monsieur Patrick ANDRE représentant le Contrôleur d'Etat et Monsieur Serge DROCHEINER, Secrétaire du Comité d'Entreprise.

Etaient absents, excusés : Messieurs LIMAT (pouvoir donné à Monsieur Guy MEYNIE) et CASSAGNE.

Etaient présents en qualité d'invités : Messieurs JOUBERT et ANTOINE.

Monsieur Georges-Edouard BUET était présent en qualité de secrétaire.

La séance est présidée par Monsieur Julien PETER.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 DECEMBRE 1993

Le Président PETER donne lecture du procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 décembre 1993.

Ce document est adopté à l'unanimité.

2. ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE 1993 CLOS LE 31 DECEMBRE 1993

Le Président PETER présente au Conseil d'Administration les comptes de l'exercice 1993 clos le 31 décembre 1993.

Le chiffre d'affaires s'élève à 1 454 977 410 F dont 190 799 344 F perçus en rémunération des ventes réalisées pour le compte de la SOCIETE FRANCAISE DE MESSAGERIE INTERNATIONALE.

Le résultat net après impôt est de 64 404 862 F ; il tient compte d'une provision pour participation des salariés de 8 801 802 F et d'un impôt sur les bénéfices de 30 063 555 F.

Le bilan, d'un montant total net de 747 815 119 F confirme le maintien d'un bon niveau de trésorerie pour ce deuxième exercice de référence.

L'exercice 1993 est marqué par la stabilisation du réseau d'exploitation de la société.

3. EXAMEN DU RAPPORT DE GESTION SOUMIS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

Le Président PETER donne lecture du projet de rapport de gestion qui sera soumis à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

4. PROJET D'AFFECTATION DES RESULTATS

Sur la base du résultat de l'exercice 1993 fixé à 64 404 862 F, le Président PETER propose la distribution d'un dividende de 29,02 F pour chacune des 1 343 869 actions, soit une somme globale de 38 999 078,38 F.

Ce dividende est assorti d'un avoir fiscal de 14,51 F par action.

La somme de 3 220 243,00 F. est affectée à la réserve légale.

Le solde de 22 185 540,62 F. sera affecté à la réserve générale.

5. EXAMEN DES INFORMATIONS PREVUES PAR LA LOI DU 1ER MARS 1984

Conformément aux dispositions de la loi du 1er mars 1984, le Président PETER commente aux membres du Conseil d'Administration les éléments financiers qui leur sont présentés sous forme de tableaux :

- la situation de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible,
- le tableau de financement,
- le plan de financement prévisionnel,



6. APPROBATION DES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 101 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966

Le Président PETER confirme aux membres du Conseil l'absence de convention visée à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966.

7. EXAMEN DU TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMIS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

Le Président PETER présente au Conseil les résolutions qui seront soumises à la prochaine Assemblée des actionnaires.

Ce document est adopté à l'unanimité.

8. CONVOCATION D'UNE ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ET ORDRE DU JOUR

Le Président PETER présente le projet d'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale Mixte des actionnaires :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration
- Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux comptes
- Approbation de l'exercice clos le 31 décembre 1993
- Affectation du résultat
- Modification des statuts
- Questions diverses

9. CONSTITUTION D'UNE FILIALE

Après avoir rappelé les perspectives d'extension des services de courses rapides du groupe La POSTE, le Président PETER soumet aux membres du Conseil la décision de constituer une filiale, sous forme d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 50 000 F, ayant pour dénomination sociale "COURSES SARL" et dont l'objet social consiste à assurer en France métropolitaine, l'activité de messagerie et de courses de plis et colis.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

10. EMPECHEMENT TEMPORAIRE DU PRESIDENT - NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR DELEGUE

Le Président PETER fait part de son empêchement momentané de poursuivre la charge de ses fonctions de Président Directeur Général de la société à compter du 5 avril 1994.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil constatent que l'empêchement du Président PETER ne pourrait être que provisoire.

Prenant acte de cet empêchement, les membres du Conseil décident de nommer Monsieur René LIMAT, administrateur, en qualité d'Administrateur Délégué aux fonctions de Président Directeur Général de CHRONOPOST, pour une durée ne pouvant excéder trois mois.

Les membres du Conseil décident par ailleurs de lui confier des pouvoirs identiques à ceux conférés au Président PETER.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Julien PETER

TAT (Rodolphe MARCHAIS)